

Actualisation des taux de rémunération des vacataires au 1^{er} janvier 2017.

Conseil d'administration du 6 mars 2017

Délibération 2017/03/CA-015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le décret n° 2008-836 du 22 août modifié portant échelonnement indiciaire des corps et emplois communs aux administrations de l'Etat ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Vu le relèvement du salaire minimum de croissance au 1^{er} janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers actualisent les taux de rémunération des vacataires de l'Université Paul Sabatier (hors missions d'enseignement et hors vacations pour tâches administratives ou techniques) pour l'année 2017 (documents joints).

Toulouse, le 6 mars 2017
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

POLE GESTION INDIVIDUELLE DES PERSONNELS

Service rémunérations accessoires

TEL : 05 61 55 87 81

**TABLEAU INDICATIF DE LA REMUNERATION DES VACATAIRES EXTERIEURS (HORS
CONTRATS DE RECHERCHE) AU 1^{er} Janvier 2017**

Calcul de la rémunération par référence aux textes suivants :

- Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 (modifié) portant échelonnement indiciaire des corps et emplois communs aux administrations de l'Etat ;
- *Relèvement du salaire minimum de croissance au 1^{er} janvier 2017*

TITRES	Indice Nouveau majoré	TAUX HORAIRE DE LA VACATION
DEA – DESS- MASTER 2	412	15.81 €
MASTER 1 – LICENCE Diplôme homologué niveau II	370	14.20 €
DUT – BTS – DEUST Diplôme homologué niveau III	339	13.01 €
Baccalauréat de l'enseignement du 2 nd degré DEUG DEUST Brevet supérieur Diplôme homologué niveau IV	339	13.01 €
1 ^{er} Indice de la Fonction Publique (grade C1)	325	12.47 €
Taux horaire du SMIC au 1 ^{er} janvier 2017		9.76 €

Taux des charges patronales à appliquer pour toute mise en paiement : **46,60 %**

**MODALITES DE RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES
CONTRACTUELS SUR CONVENTIONS DE RECHERCHE**

1er janvier 2017

Les modalités de recrutement des personnels contractuels de la recherche sont établies en rapport avec les fonctions à exercer, les titres universitaires et l'expérience professionnelle des candidats.
Le niveau de la rémunération liée au niveau du recrutement porte sur le salaire brut mensuel.

	Fonctions à Exercer	Niveau de diplôme requis	Durée d'expérience sur des fonctions de même nature requise	Salaire Brut mensuel	Indices		A titre indicatif Salaire net (2) (-20%)	A titre indicatif Salaire chargé mensuel (+ 46,60%)	A titre indicatif Salaire chargé annuel	Taux brut de la vacation (cf barème 14 premières heures)	A titre indicatif Taux chargé de la vacation
					IB	INIM					
DOCTEURS	Docteur expert (1) : Travaux de recherche dans le cadre d'un projet	doctorat	minimum 10 ans	4 104,00 €		881	3 283	6 016	72 198 €		
	Docteur : Travaux de recherche dans le cadre d'un projet	doctorat, docteur ingénieur	supérieure à 5 ans de 3 à 5 ans de 0 à 3 ans	3 433,00 €	905	737	2 746	5 033	60 393 €		
				2 935,00 €	765	630	2 348	4 303	51 633 €		
				2 245,00 €	570	482	1 796	3 291	39 494 €		
DOCTORANTS	Doctorant : Travaux de recherche dans le cadre de la préparation de la thèse	Master, inscrit dans une école doctorale		2 050,00 €	512	440	1 640	3 005	36 064 €		
				1 886,00 €	463	405	1 509	2 765	33 179 €		
				1 696,00 €	402	364	1 357	2 486	29 836 €		
				2 394,00 €	612	514	1 915	3 510	42 115 €	19,72 €	28,91 €
APPUI A LA RECHERCHE	Ingénieur de Recherche	doctorat, diplôme d'ingénieur	supérieure à 5 ans de 3 à 5 ans de 0 à 3 ans	2 161,00 €	546	464	1 729	3 168	38 016 €	17,81 €	26,11 €
				1 919,00 €	473	412	1 535	2 813	33 759 €	15,81 €	23,18 €
				2 087,00 €	523	448	1 670	3 060	36 714 €	17,18 €	25,19 €
	Ingénieur d'Etudes	Niveau II	supérieure à 5 ans de 3 à 5 ans de 0 à 3 ans	1 887,00 €	463	405	1 510	2 766	33 196 €	15,53 €	22,77 €
				1 723,00 €	416	370	1 378	2 526	30 311 €	14,20 €	20,82 €
				1 882,00 €	461	404	1 506	2 759	33 108 €	15,50 €	22,72 €
	Assistant Ingénieur	Niveau III	supérieure à 5 ans de 3 à 5 ans de 0 à 3 ans	1 728,00 €	418	371	1 382	2 533	30 399 €	14,23 €	20,86 €
				1 579,00 €	366	339	1 263	2 315	27 778 €	13,01 €	19,07 €
				1 705,00 €	406	366	1 364	2 500	29 994 €	14,05 €	20,60 €
	Technicien	Niveau IV	supérieure à 5 ans de 3 à 5 ans de 0 à 3 ans	1 626,00 €	379	349	1 301	2 384	28 605 €	13,38 €	19,62 €
1 579,00 €				366	339	1 263	2 315	27 779 €	13,01 €	19,07 €	
1 532,00 €				352	329	1 226	2 246	26 960 €	12,62 €	18,79 €	
Adjoint technique	Niveau V	supérieure à 5 ans de 3 à 5 ans de 0 à 3 ans	1 523,00 €	349	327	1 218	2 233	26 796 €	12,55 €	18,40 €	
			1 514,00 €	347	325	1 211	2 220	26 632 €	12,47 €	18,28 €	

Les contrats d'engagement à durée déterminée sont établis pour un an, renouvelables par reconduction expresse, sur décision du président

(1) Le recrutement d'un Docteur expert s'effectue sur décision du Président pour une durée de 6 mois, après avis de la Direction de Soutien aux Laboratoires (DSL) et du Vice-Président de la commission recherche ; renouvelable une fois dans les mêmes conditions.

(2) Le montant net n'est donné qu'à titre indicatif : il est de l'ordre de 80% du brut car il dépend du taux IRCANTEC et de l'option mutuelle... souscrite par l'agent.

montant de l'allocation de recherche 1758,00 € brut au 1er juillet 2016